

*Initiatives ministérielles*

qui consiste à veiller à ce que ceux qui sont dans le besoin obtiennent l'aide voulue.

• (1250)

Quarante-six p. 100 environ des prestataires d'aide sociale, soit quelque 861 000 personnes, vivent dans les trois provinces où la croissance des dépenses est plafonnée à 5 p. 100. Compte tenu de la hausse du chômage que prévoit le ministre des Finances, facteur à ne pas oublier, il y a tout lieu de croire que le nombre de prestataires d'aide sociale ira en augmentant. Il y a aussi le projet de loi C-21 qui va restreindre l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

Ces gouvernements provinciaux devront faire des choix, face à la demande accrue de prestations d'aide sociale et de services sociaux, dès que le plafond sera atteint et qu'elles devront assumer la totalité des frais.

L'Ontario a été en tête pour la croissance moyenne des dépenses dans le cadre du Programme d'assistance publique du Canada avec un taux d'environ 14 p. 100, tandis que la Saskatchewan et la Colombie-Britannique se situaient à l'autre extrême avec un taux de 2 à 3 p. 100, et j'ai donc raison de dénoncer l'insuffisance du programme d'aide sociale en Colombie-Britannique. Comme l'a dit l'orateur qui m'a précédée, les gouvernements d'Ontario et de Colombie-Britannique ont saisi les tribunaux de cette question avec l'appui de l'Alberta.

Dans l'état actuel des choses, l'Ontario sera très probablement peu disposée à augmenter les services existants ou à accroître sa part de financement pour les services aux autochtones sans un apport fédéral correspondant. Étant donné le taux d'inflation et étant donné qu'il en coûte plus cher pour fournir des services d'aide sociale en raison d'une demande accrue ou de coûts d'administration plus élevés, ces provinces devront réexaminer la priorité qu'elles accordent à ces programmes. Elles devront décider ou bien d'augmenter les impôts provinciaux pour maintenir le niveau des services ou bien de réduire les services qu'elles offrent actuellement. J'espère, sans en être persuadée, qu'elles ne choisiront pas la seconde option.

On peut évidemment s'y prendre d'un certain nombre de façons, mais il est très vraisemblable que les critères d'admissibilité deviendront plus sévères ou que les prestations seront réduites.

Tandis que le gouvernement fédéral refuse encore une fois d'instituer un programme national de garderie, il force l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta à choisir entre offrir des programmes et des services à ceux

qui en ont besoin ou offrir un service de garderie. Quel choix!

Il y a des femmes chefs de famille monoparentale qui veulent absolument s'affranchir de l'aide sociale. Mais si elles vont travailler, elle ne peuvent compter sur un service de garderie. Elles ne peuvent s'en sortir. D'une part, elles se trouvent prises dans le piège de l'aide sociale. De l'autre, elles ne peuvent bénéficier d'un service de garderie pour y échapper et occuper un emploi qui paie décemment.

Nous croyons qu'on réduira peut-être les dépenses consacrées aux services de garderie pour compenser le plafonnement imposé à 5 p. 100. Là encore, le parent en chômage est coincé.

Nous avons vu récemment le Sénat et la Chambre des communes se renvoyer le projet de loi C-21. L'étude du Congrès du travail du Canada sur les effets des changements apportés à l'assurance-chômage dans le projet de loi C-21 montre que 375 000 bénéficiaires auront épuisé leurs prestations avant de trouver un emploi parce que la nouvelle loi réduit le nombre de semaines auquel ils ont droit. Une ventilation par province révèle une situation encore plus odieuse. Voici le nombre de personnes qui n'auront pas droit aux prestations parce que les critères d'admissibilité ont été resserrés ou dont la période de prestations sera réduite dans les trois provinces: 117 360 en Ontario, 46 450 en Alberta et 59 710 en Colombie-Britannique. Certaines de ces personnes devront avoir recours à l'assistance sociale dans leur province tandis que d'autres trouveront un emploi, mal rémunéré dans la plupart des cas.

Le ministre des Finances a raison de prévoir une hausse du taux de chômage qui montera à 8,2 et 8,5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Il n'hésite pourtant pas à sabrer les programmes dont ces gens auront besoin.

De plus en plus de gens se verront refuser des prestations d'assurance-chômage ou les épuiseront. Nous pouvons nous attendre à une montée en flèche de la demande d'assistance sociale et du nombre de familles ouvrières pauvres.

Pendant que le gouvernement poursuit sa campagne d'anéantissement des programmes sociaux canadiens, il présente des mesures législatives pour empêcher les gens de toucher des prestations d'assurance-chômage. Il n'a pas de programme de services de garde d'enfants. Il a coupé les aides des provinces qui ne peuvent plus faire face à la demande croissante de services sociaux. C'est incompatible avec notre conception de la justice, d'un